

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
-:-  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-:-:-:-

DECRET N° 75-204 du 29 Août 1975

Portant nomination des Commissaires  
aux Comptes auprès de la Société  
Nationale Agricole pour le Coton  
(S O N A C O) -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du  
Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;

VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Ser-  
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant  
les attributions des Membres du Gouvernement ;

VU l'Ordonnance n° 74-75 du 16 Décembre 1974, régissant les rap-  
ports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans les-  
quelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs  
modalités de gestion ;

VU le Décret n° 71-238 du 6 Décembre 1971, portant approbation  
des Statuts de la Société Nationale Agricole pour le Coton  
(SONACO) ;

SUR Proposition du Ministre des Finances ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Sont nommés Commissaires aux Comptes auprès de la Société  
Nationale Agricole pour le Coton (SONACO), les Camarades :

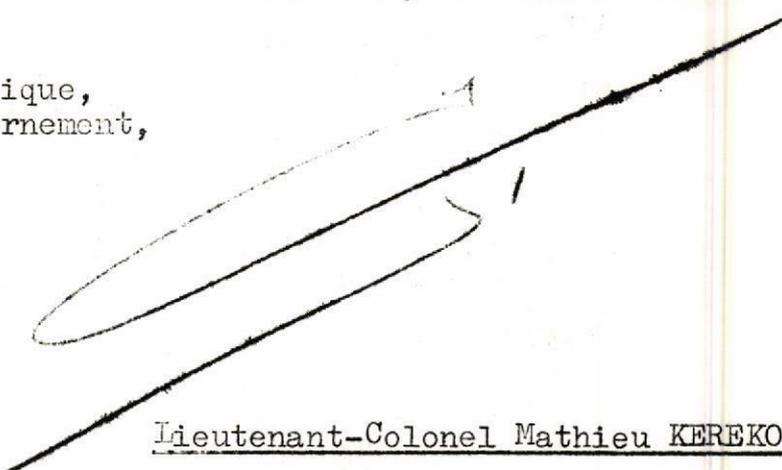
.../...

- MONNOU Emmanuel, Expert Comptable,
- SANI-AGATA Mouyinou, Administrateur Civil.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.-

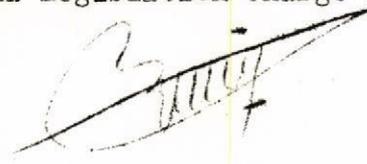
Fait à COTONOU, le 29 Août 1975

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

P. Le Ministre des Finances, absent,  
Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice  
et de la Législation chargé de l'intérim,



Lieutenant Colonel Barthélémy OHOUENS

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - MF 4 - MDRAC 4 - SGG 4 -  
SONACO 4 - IAA 1 - IGF 1 - Gde.Chanc 1 - JORD 1 -  
Intéressés 2 - DCF 1 - DB 1 - Ministères 13 -  
DTCP 1 - CNR 4.- SPD 2 DCCT-ONEPI 2 DB 1